

Commission de suivi du handicap 11 avril 2019

Bilan du recrutement 2018

François BRETON

**Adjoint à la cheffe du bureau de l'appui aux services
pour les recrutements (RM3)**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

1 - Un recrutement encadré

Procédure de recrutement sans concours ouverte aux personnes reconnues comme travailleur en situation de handicap, n'ayant pas encore la qualité de fonctionnaire.

Textes de référence :

- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPE, précise dans son article 27 les mesures dont bénéficient les travailleurs handicapés et crée la voie particulière de recrutement.
- Décret n°95-979 du 25 août 1995 précisant les conditions de recrutement des TH en qualité d'agents contractuels.

C'est le service employeur qui, à partir d'un besoin avéré (poste vacant et ETP disponible confirmé par le RZGE), prend l'initiative d'engager la procédure de recrutement des travailleurs en situation de handicap.

Principe : Recrutement par **contrat d'un an** avant éventuelle titularisation

2 - Bilan 2018 - Recrutés

Au total, **27** recrutements ont été effectués (hors recrutements chez les opérateurs) en 2018 en **catégories A, B et C**.

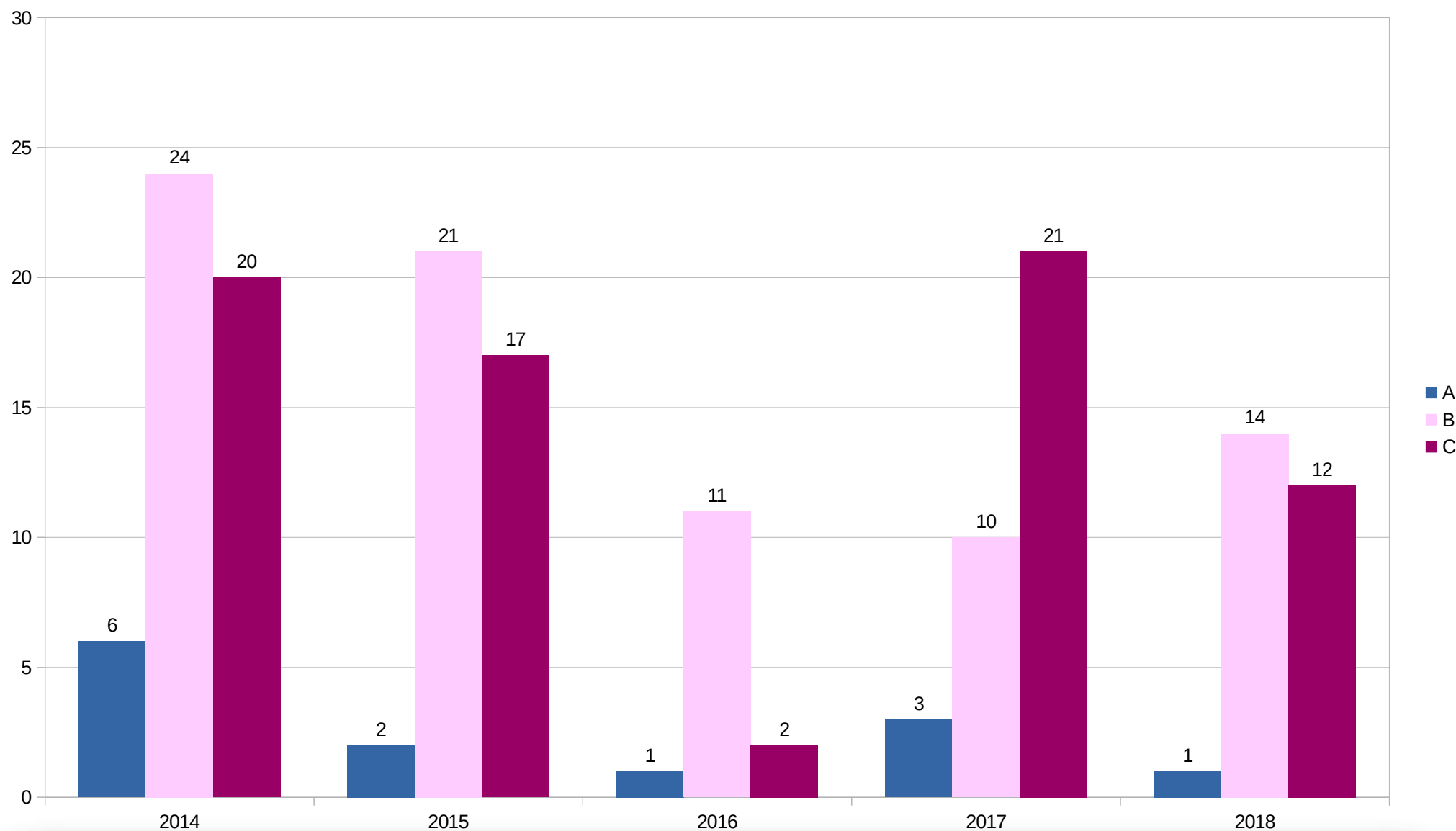
- ▶ 1 attaché (cat. A) + 1 AFB
- ▶ 8 secrétaires administratifs (cat.B)
- ▶ 6 techniciens supérieurs principaux du développement durable (cat. B)
- ▶ 12 adjoints administratifs (cat. C)



14 hommes et 13 femmes

Des actions spécifiques ont également été mises en œuvre pour les recrutements en sortie d'école (ITPE, TSPDD,...) avec la recherche de postes adaptés.

Evolution 2014 à 2018



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

2 - Bilan 2018 : Recruteurs

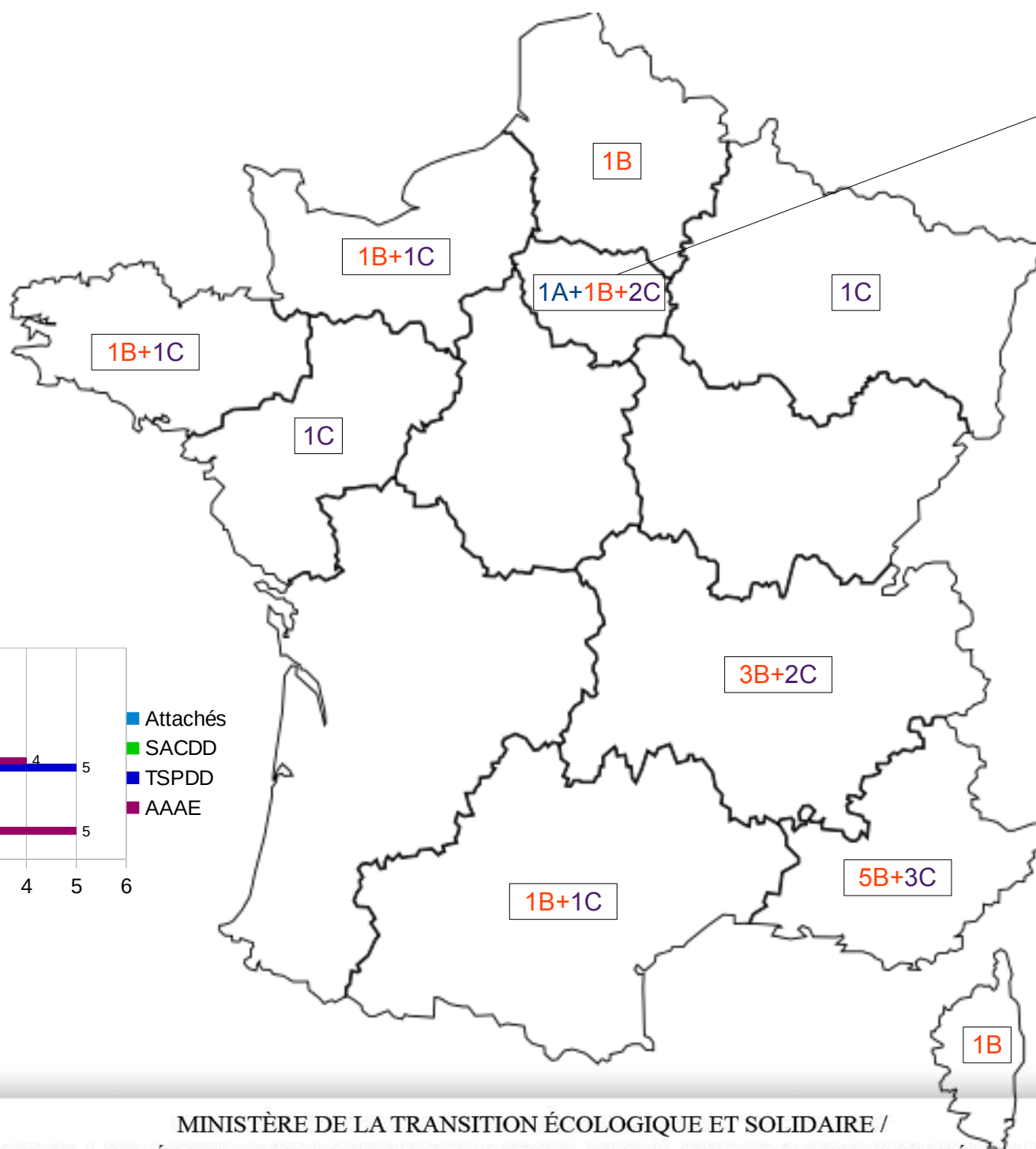
2016 : Une année marquée par la réforme territoriale et la nécessaire réorganisation des services sur les régions concernées.

Après une progression en 2017 avec 34 recrutements (dont 13 en catégories A et B), les résultats en 2018 sont plus contrastés :

- essentiellement due à une diminution des recrutements en catégorie C (12 contre 21 en 2017).

- toutefois, les recrutements continuent de progresser au niveau des catégories A et B (15 contre 13 en 2017 et 12 en 2016).

Les principaux services recruteurs sont les structures départementales (12 recrutements), les structures régionales (12 recrutements).



2 – Bilan 2018 : Les métiers

Les postes pourvus en **catégories A et B**, concernent essentiellement :

- Aménagement Urbanisme et Paysage (4)
- Budget/Comptabilité (3)
- Habitat (2)
- Juriste, Géomaticien, Hydrobio, SIG, Transport et Finances (1)

Les postes pourvus en **catégorie C** concernent principalement :

- Secrétariat (6)
- Budget/Compta (3)
- ressources Humaines (2)
- Communication (1)



2019 : un début d'année dynamique

- Des actions mises en œuvre à partir de septembre 2018 par la DRH
 - mobilisation de la **CVthèque nationale** en lien avec les cycles mobilité 2018/9 et 2019/3 ;
 - aide au recrutement pour la DRIEA (RM3+PSPP1)
 - participation plus accrue de RM3 sur la recherche de profils de cat. C
- Des résultats encourageants
 - pour la première fois des recrutements ont pu être réalisés par anticipation du SERM (4 recrutements SACDD réalisés + 2 en cours)
 - un appui systématique lors des cycles mobilité



FIN



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES